

Oui, les MSP entendent accentuer leur contribution à la poursuite de la vaccination !

Alors que se prépare la fermeture des grands centres, le ministère des Solidarités et de la Santé a décidé d'offrir la possibilité aux maisons et centres de santé de devenir des **relais ambulatoires de vaccination**. Les maisons de santé pluriprofessionnelles se sont engagées dès le début de la vaccination (fin septembre, on comptait 20 449 forfaits vaccination en équipe facturés dans les 170 MSP ayant opté pour ce forfait) et sont mobilisées pour mener à bien la poursuite de ce défi de santé publique !

Au-delà de la patientèle, une offre de santé publique

Les MSP, qui mobilisent des équipes pluriprofessionnelles pour assurer l'accompagnement des populations, sont engagées dans des campagnes de prévention et de promotion de la santé.

Dans cette dynamique, pour une MSP, demander à être désignée **relai ambulatoire de vaccination** permet d'affirmer son statut d'actrice de santé publique, au-delà de ses murs, au-delà de sa patientèle. En tant qu'équipe pluriprofessionnelle et de proximité, efficiente et pleinement opérationnelle, la MSP est également capable d'aller vers les patients non-vaccinés.

Commander les vaccins en son nom propre simplifie la commande des vaccins et contribue à renforcer le lien des MSP avec les pharmacies de ville.

La désignation des MSP comme **relais ambulatoires de vaccination** va nécessiter la mise en place de moyens exceptionnels, tant matériels qu'humains : mise à disposition de locaux dédiés, matériel informatique et système d'information, recrutement temporaire de professionnels du soin, étudiants ou retraités, par exemple.

Le financement de la vaccination anti-Covid19

Aujourd'hui les injections sont rémunérées de trois manières différentes :

- à l'acte (au nombre d'injections, versé par la CPAM à un professionnel de santé identifié),
- à la vacation (forfait horaire versé par la CPAM à un professionnel, quelle que soit la quantité d'injections réalisées durant la vacation, [selon un barème mis à jour applicable le 8 novembre](#)),
- par un forfait de vaccination en équipe (au nombre d'injections, versé par la CPAM à l'équipe pluriprofessionnelle).

AVECsanté estime qu'il revient à l'équipe concernée de choisir le modèle de rémunération qui lui convient, en privilégiant les rémunérations forfaitaires ou à la vacation plus adaptés à une équité entre les différents professionnels.

Pour une reconnaissance du surcoût de fonctionnement

Les agences régionales de santé, via le FIR (fonds d'investissement régional), devront être habilitées à reconnaître et financer le surcoût de fonctionnement ! En effet, pour garantir l'attrait du dispositif et la mobilisation des équipes, mais également pour assurer la traçabilité de ces opérations de santé publique, **AVECsanté et les MSP espèrent un soutien renforcé et continu des pouvoirs publics (Ministère, ARS) et de l'Assurance maladie.**

Participer à la couverture vaccinale la plus forte contre la COVID19 est un défi commun de santé publique. AVECsanté et les 2000 MSP seront présents pour répondre à ce défi !

Aller plus loin :

[MSP relais ambulatoire de vaccination : ce qu'il faut retenir \(avecsante.fr\)](https://avecsante.fr)